

Catamarans : un projet en phase avec l'identité du port

LE PROJET D'ACCUEIL DE 5 CATAMARANS DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'INFRASTRUCTURE PORTUAIRE EST VALIDÉ PAR LES AUTORITÉS. ERIC CONTENCIN, DIRECTEUR DU YACHT CLUB PORT LA NAPOULE APPORTE UN ÉCLAIRAGE SUR CE DOSSIER DÉTERMINANT POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE D'EXCELLENCE DU NAUTISME.

MLN Mag. : « Pourquoi s'être engagé sur un tel projet ? »



Eric CONTENCIN : « Dans un contexte très difficile pour le nautisme, nous avons constaté que le seul secteur en progression était celui des catamarans de croisière (+10% par an). Une réelle demande existe pour ces voiliers qui ne trouvent pas de places dans les ports de Méditerranée

et plus particulièrement dans les Alpes-Maritimes. Pour cette raison, la ville de Mandelieu-La Napoule, qui est une commune phare du nautisme azuréen avec le plus grand nombre d'entreprises du Département liées à la plaisance, nous a accompagné dans notre réflexion sur la possibilité d'accueillir ces bateaux à Port La Napoule. »

MLN Mag. : « Quelles ont été les solutions techniques envisagées ? »

E.C. : « Nous avons réfléchi à plusieurs solutions afin de créer des places entièrement dédiées à l'accueil de ces unités, étant entendu que leur largeur impose des places spécifiques. L'impact visuel de ces voiliers étant très faible, ils peuvent s'intégrer parfaitement dans l'environnement très contraint du Port du fait de la proximité de la Plage et du Château de La Napoule. Je souligne que cet aménagement se fait à l'intérieur du périmètre actuel. »

MLN Mag. : « Comment, et avec qui, a été élaboré ce projet ? »

E.C. : « Nous avons proposé aux services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et à l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) plusieurs implantations dans les strictes limites du DPM (Domaine Public Maritime) concédé. Le dossier a été instruit sur plus de

4 ans et l'implantation dans la partie publique du Port a été acceptée et validée. Outre la création de 5 places pour catamarans, ce projet donne la possibilité de reconfigurer le quai d'accueil de la navette, qui permet le transport de passagers vers l'Île Sainte Marguerite. »

MLN Mag. : « Quelles sont les valeurs ajoutées d'une telle entreprise ? »

E.C. : « Je souligne au premier plan l'embellissement et l'agrandissement de la Plage du Château (300 m² en plus) par l'évacuation de plus de 900 tonnes de rochers. Enfin, sur un plan de niveau de services, la création de ce quai, spécifiquement dédié aux catamarans à voile, contribuera à élargir l'offre de service aux plaisanciers. Il amènera une nouvelle clientèle et permettra d'accroître la notoriété de notre Ville en tant que destination nautique de référence de la Côte d'Azur. »



Le pôle d'excellence du nautisme en ligne d'horizon

Le projet de réaménagement du Port s'inscrit dans le périmètre actuel de la concession, validé par toutes les autorités (Etat et Architecte des Bâtiments de France notamment.) Il est générateur de recettes pour la commune et s'inscrit dans une vision d'intérêt général. La plaisance pour le tourisme est un vecteur particulièrement important, un secteur économique dynamique, à fort potentiel et a une grande force d'attractivité pour les étrangers. Avec plus d'une centaine d'entreprises liées au nautisme (activités de production, de distribution, de loisirs et services...) ses 7 ports et 5 600 anneaux consacrés à la plaisance, ce secteur est majeur pour la Commune. Ce projet est en cohérence avec la volonté de faire de Mandelieu-La Napoule le pôle d'excellence du nautisme, démarche portée par la CAPL (Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.)